

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DE RETZ

DELIBERATION

Séance du 28 Février 2025

Date de la convocation du Comité syndical : 19 février 2025
Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de membres présents : 31
Nombre de votants : 36

Le vingt-huit février deux mille vingt-cinq, à quatorze heures et trente minutes, les membres du comité du PETR du Pays de Retz se sont rassemblés au siège de la communauté de communes Sud Retz Atlantique, sous la présidence de Madame Pascale BRIAND Présidente.

Etaient présents : Mmes Eloïse BOURREAU GOBIN, Pascale BRIAND, Aurélie GUITTENY, Nadège PLACE, Françoise RELANDEAU, M. Gaëtan LEAUTE, Pierre MARTIN, Jacques PRIEUR, Jacques RIPOCHE, Stéphane LAMBERT, Jacques MALHOMME **pour Pornic Agglomération Pays de Retz**, Mmes Mariline BOUSSEAU, Sylvie GAUTREAU, Jocelyne PHILLODEAU, M. Raymond CHARBONNIER, Hervé GENTES, Michel OLLIVIER, Alain COUTRET **pour la CC. du Sud Estuaire**, Mmes Laura GLASS, Manuella PELLETIER SORIN, M. Jean Marie BRUNETEAU, Christian GAUTHIER, Claude NAUD, Laurent ROBIN **pour Sud Retz Atlantique Communauté**, M. Stephan BEAUGE, Patrick BERTIN, Johann BOBLIN, Bernard COUDRIAU, Frédéric LAUNAY, Christophe LEGLAND, Jean-Yves MARNIER **pour Grand Lieu Communauté**.

Etaient excusés : Mmes Claire HUGUES, Christiane VAN GOETHEM, M. Claude CAUDAL, Jean Michel BRARD **pour Pornic Agglomération Pays de Retz**, Mme Annie BRIEND, Noëlle MELLERIN (pouvoir à Marieline BOUSSEAU), Dorothée PACAUD (pouvoir à Sylvie GAUTREAU), M. Roch CHERAUD (pouvoir à Michel OLLIVIER) **pour la CC. du Sud Estuaire**, M. Michel AURAY (pouvoir à Johann BOBLIN), M. Yannick FETIVEAU (pouvoir à Christophe LEGLAND) **pour Grand Lieu Communauté**.

XXXXXXXXXX

OBJET : CONTRAT LIGNE DE TRESORERIE

Pour faire face à des difficultés ponctuelles de trésorerie, liées à des décalages entre dépenses et recettes (en particulier paiement de subventions), la Présidente propose au comité syndical d'intégrer une ligne de trésorerie au budget 2025. Le PETR a déjà recours à une ligne de trésorerie depuis l'exercice 2017, ce qui facilite sa gestion.

Considérant la nécessité pour le PETR du Pays de Retz de pouvoir disposer d'une ligne de trésorerie (LTI),

Entendu l'exposé de la Présidente,

Le comité syndical, à l'unanimité

- **DECIDE** de conclure une convention entre le PETR et le Crédit Mutuel pour la réalisation d'une ligne de trésorerie.
- **APPROUVE** les conditions suivantes d'obtention de cette ligne de trésorerie :
 - Montant : 300 000 €
 - Durée : 12 mois
 - Taux d'intérêt : Euribor 3 mois + marge de 0.45%, (euribor flooré à 0%)
 - Frais de dossier : 300.00 €

- Commission de non utilisation : Néant
 - Modalités de remboursement
 - La ligne : selon les disponibilités du syndicat mixte et au plus tard à l'échéance des 12 mois,
 - Les intérêts : payés trimestriellement et au plus tard le 20 du mois suivant le trimestre civil échu. Le calcul des intérêts est réalisé sur 365 jours par an.
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer toute pièce relative à ce dossier.

Publication effectuée le :

La Présidente,
Pascale BRIAND

